Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260225-BUR_202602_N12-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 18 février 2026 – 14h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Bernard FLOCH, Odile THUBERT-MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Éric PENNEC, Eric GRALL et Jean-Noël EDERN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU : DGS et Véronique GUYONVARCH : DGA.

ABSENTS EXCUSÉS : Stéphane CLOAREC – Éric LE BOUR – Jacques PONTU – Patrick GUEN - Anne BESCOND.

Date de la convocation :	**Membres du Bureau :**	**Présidence de séance :**
12 février 2026	En exercice : 14	Jacques EDERN
Date d'affichage :	Présents : 9	**Secrétaire de séance :**
12 février 2026	Votants : 9	Gildas BERNARD

Objet : Procès-Verbal du 14 janvier 2026

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
BUR-2026-02-N12	5.2	Jacques EDERN

Vu l'article 5211-46 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Jacques EDERN, Président, indique que le Procès-Verbal de la dernière réunion a été adressé individuellement à chaque membre du Bureau Communautaire.

Après avoir pris connaissance du Procès-Verbal de la dernière réunion ;
Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, entérine le Procès-Verbal de la réunion du 14 janvier 2026.

Présents	**9**
Pouvoirs	**0**
Votants	**9**
Pour	**9**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN



Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD

